

# quartiers

envie

**Aujourd'hui, le nombre croissant de voitures** en centre-ville rend parfois difficile l'accès aux commerces de proximité. Pour trouver une solution, l'idée d'une « zone bleue », gratuite, est soumise à la concertation.

## En cœur de ville, ce sera chacun son tour



La mise en place de la « zone bleue » gratuite régulera le stationnement.

**F**rontignan la Peyrade reste l'une des rares villes de plus de 20 000 habitants à proposer un stationnement entièrement gratuit. Elle dispose de plus d'une offre confortable de places de parking à proximité du centre, avec 163 places sur le plan du Bassin et 200 autres au niveau de la gare de marchandises qui, lors de la construction de la nouvelle de gare de voyageurs, seront maintenues en grande partie. Sans compter d'autres poches de stationnement, très proches du centre (parkings Rousseau, Argeliès ou de la rue du Soufre...) Pourtant, avec le développement que connaît la ville depuis quelques années, le nombre de véhicules en centre-ville pose aujourd'hui problème. Si ce principe de gratuité n'est pas remis en cause, il est néces-

saire de réfléchir à des solutions afin que chacun puisse accéder au cœur de ville, faire ses achats et, ainsi, faire vivre le commerce local. En effet, dans les rues commerçantes, la demande est forte de voir disparaître ces voitures « ventouses » qui restent une journée, voire d'avantage, à la même place, pénalisant les autres usagers. Dans un premier temps, la régulation pourrait se faire naturellement grâce à la mise en place d'un disque bleu de stationnement. Passé le délai indiqué en fonction de l'heure d'arrivée, l'on est alors susceptible d'être verbalisé (11 €). Cela pourrait inciter les personnes travaillant en centre-ville à aller se garer dans les parkings prévus à cet effet. Un projet qui, comme d'habitude, sera soumis à l'avis de tous.

### Concertation

*Population, commerçants, résidents, sont invités à participer à la réunion de concertation afin de définir les modalités pratiques de la mise en place de cette « zone bleue ».*  
*Réunion publique, mardi 12 décembre à 19h, salle Voltaire.*